

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 13 Septembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

**Date convocation :** 7 Septembre 2022. **Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CLAVEL Éric, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BOUZOUA Yasmina, COLAS David, COLIN Séverine (pouvoir à Jaillot A.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), FONGARO Laurent (pouvoir à Guyot J.), GATEAU Mireille (pouvoir à Martin M.), MOREAU Alain (pouvoir à Rollin P.), ROY Barbara, SAURAT Jean-François (pouvoir à Roy R.) **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, CAILLOT Daniel, ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, **Secrétaire de séance :** BERNARD Colette. **En exercice :** 44. **Présents :** 29. **Votants :** 36.

### Affaires Générales : Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions. Ce diagnostic sera intégralement financé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre.

La CTG se substitue au dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui s'achèvera au 31/12/2022, excepté pour la commune de Lucenay les Aix dont le CEJ s'est achevée au 31/12/2021. Cette extinction du CEJ aura pour effet la fin des financements de la CAF, leur maintien étant conditionné à la signature de la CTG.

Il convient donc de conclure une convention territoriale globale entre la **CCSN et la Caisse d'Allocations familiales de la Nièvre** pour développer et renforcer les actions sur ces champs de compétences et d'interventions partagées.

A l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Sud Nivernais, **la CTG** couvre notamment les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et au numérique, logement ...

Dans le cadre de ses compétences, la CCSN, sera concernée à la signature de cette CTG sur l'accompagnement aux démarches administratives (France service) et l'Allocation Logement Temporaire (ALT2) pour son aire accueil gens du voyage. Les communes de Decize, la Machine, Imphy, Saint Ouen sur Loire, Lucenay les Aix, La Fermeté et Saint Léger les Vignes seront cosignataires pour leurs domaines de compétences respectifs notamment pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse...

Le projet de CTG, joint à la présente délibération, porte sur les exercices 2022-2026, il se décline en « *conventions d'objectifs et de financement-bonus territoire CTG* » pour les communes gestionnaires en régie ou par délégation des compétences susmentionnées.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la convention territoriale globale proposé la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

**Fait à Decize, le 15 Septembre 2022**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 15/09/2022  
Et de la publication le 15/09/2022

La Présidente

La Présidente,

R. ROY